

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 20 FEV. 2024
- affiché en mairie le 20 FEV. 2024
- notifié le 20 FEV. 2024



Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD

DÉCISION n°2024/077

Objet : Convention d'occupation pour la mise à disposition d'un équipement sportif, pour des séances d'animation et de relaxation dans le cadre de la soirée ZEN à la Piscine, le 2 mars 2024

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu la délibération 2023/023 du Conseil municipal en date du 12 avril 2023 portant sur la mise à disposition des locaux ;

Vu les projets de conventions relatives à la mise en œuvre d'interventions de partenaires spécialisés pour la soirée ZEN à la piscine des Ulis ;

Considérant le souhait de la Ville des Ulis d'assurer des animations sportives ou des séances d'animation et de relaxation dans le cadre de la soirée ZEN prévue le 2 mars 2024, de 18h à 23h à la piscine des Ulis ;

Considérant la proposition adaptée des partenaires et associations désignés ;

Considérant que la mise à disposition à titre gracieux se fera sous couvert de la signature par les structures, du contrat d'engagement républicain prévu par la loi du 24 août 2021 ;

DECIDE

Article 1

De signer des conventions à titre gracieux avec les partenaires et associations désignés ci-dessous, pour des séances d'animation et de relaxation à la piscine des Ulis dans le cadre de la soirée ZEN, le 2 mars 2024 :

| FORMULE | SPÉCIALITÉ | PRESTATAIRES | ADRESSE |
|-----------|------------------------------------|---|---|
| Bien-être | MAGNETISME SHIATSU | M. EL MAFOUCHI (Magnétiseur) | 31 AVENUE DES HIRONDELLES 91400 ORSAY |
| | HYPNO COACHING ET MAGNETISME | M. CHARLES GERALD (Magnétiseur) | 9, ALLEE DES TREFLE 91940 LES ULIS |
| | RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE | Mme BRENNETOT ALEXANDRA (Réflexologie plantaire) | 21 RUE DES AGACIAS 91470 LIMOURS |
| | RÉFLEXOLOGIE | Mme FRIDELOUX MARLENE | 6 VOIE DES CROIX, |

| | | | |
|-------------------------|------------------------------------|--|--|
| | PLANTAIRE | (Réflexologie plantaire) | 91700 VILLIERS SUR ORGE |
| | KINÉSIOLOGIE | Mme SABRINA FANUS (Kinésologue) | 6, résidence Tournemire 91940 Les Ulis |
| | RÉFLEXOLOGIE | Mme FANNY DESPLANQUES (Réflexologue) | 285 RUE MARCEL QUINET 91640 BRIS SOUS FORGES |
| | TECHNIQUE PSYCHO- CORPORELLE | M. PAUL GARDE (Harmonie Corporelle) | 6, AVENUE DES GENET 91940 LES ULIS |
| | MASSEUSE | MME STEPHANIE GAHERY (Masseuse) | 10, RUE ROBERT BEAUPPARAIN 91470 FORGES LES BAINS |
| Cours collectifs | SOPHROLOGIE | Mme MARIAMA GUILLARD (Sophrologue Yoga du Rire) | 27, RUE DES CAUSSES 91940 LES ULIS |
| | SOPHROLOGIE | Mme BADHYE REETA (Sophrologue) | 17 RUE DES CAPUCINES, 91130 RIS ORANGIS |
| | YOGA | Mme MARYLISE PANSART (L'Association Yoga et Naturopathe) | 2 RUE FEGUI 91470 LIMOURS |
| | APNÉE | M. REMY (Hippocampe Club de Massy) | CENTRE OMNISPORTS PIERRE DE COUBERTIN AVENUE DU NOYER LAMBERT 91300 MASSY |

Article 2

Les conventions sont établies pour le 2 mars 2024, de 18h à 23h.

Article 3

Les partenariats sont conclus à titre gracieux.

Article 4

Les principes et conditions de ces interventions sont consignés dans les conventions.

Article 5

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 21 février 2024

Pour le Maire Absent
Sarah JAUBERT

1ère Adjointe au Maire

